

avait la pluralité des voix au commencement de l'émeute et lorsque le Poll a été ajourné ;—ou faire annuler l'Election, et donner l'occasion au Comté d'élire librement la personne de son choix.

Dans ce dernier cas, les Pétitionnaires prient la Chambre de vouloir bien adopter telles mesures qui lui paraîtront convenables dans sa sagesse, pour prévenir le renouvellement de semblables scènes ; autrement ils devront cesser d'exercer leur franchise électorale, ou aller armés au Poll, pour résister efficacement à toute tentative que l'on pourrait faire pour les priver de la jouissance de leurs droits constitutionnels.

Les Pétitionnaires exposent de plus à la Chambre, qu'il serait nécessaire d'instituer immédiatement une Enquête sur les événemens disgracieux qui ont eu lieu à plusieurs Elections du District de *Montréal*, afin de punir d'une manière exemplaire les conspirateurs qui ont osé, au moyen de bandes armées de bandits salariés, assaillir, maltraiter et assommer les Electeurs, et leur imposer, comme Représentans, des personnes en qui ils n'ont pas de confiance.

Ordonné, Que la dite Pétition demeure sur la Table.

Election contestée du
Comté de Montréal.

Une Pétition de *James Leslie*, Marchand de la Cité de *Montréal*, a été présentée à la Chambre par l'Honorable M. *Neilson* ; laquelle a été reçue et lue, exposant :

Qu'il a été tenu une Election, par *E. M. Leprohon*, Ecuyer, Officier Rapporteur, Lundi le vingt-deuxième Mars dernier, à l'effet de choisir un Membre pour représenter le Comté dans l'Assemblée de la Province.

Que les Candidats étaient *A. M. Delisle*, Ecuyer, l'un des Greffiers de la Paix pour le District, et le Pétitionnaire. Ce dernier ayant paru avoir la levée des mains en sa faveur, les partisans de *A. M. Delisle* demandèrent le Poll, qui fut ouvert par l'Officier Rapporteur ; et il continua à recevoir les voix des Electeurs, sans interruption pendant environ l'espace d'une heure.

Qu'à cette époque, la majorité en faveur de votre Pétitionnaire augmentait rapidement, quand ses partisans furent assaillis d'une manière brutale par un nombre de Bretteurs salariés et autres partisans de *A. M. Delisle* ; pendant cette lutte, il fut tué une personne, et plusieurs autres furent grièvement blessées.

Qu'en conséquence de cette émeute, l'Officier Rapporteur ajourna le Poll au lendemain, afin de se procurer, comme il le déclara publiquement, l'assistance Militaire, pour le mettre en état de conserver l'ordre.

Que le lendemain matin, l'Officier Rapporteur ouvrit de nouveau le Poll, quoiqu'on lui eût refusé l'assistance de la Force armée, et qu'il sut que le Village était occupé par un corps d'hommes considérable, venu d'un Comté éloigné, dans cette partie de la Province ci-devant le *Haut-Canada*, et par un nombre immense de partisans du dit *A. M. Delisle*, à la tête desquels se trouvait un homme qui, le soir auparavant, leur avait conseillé de l'accompagner à l'Election avec des armes à feu, pour venger la mort du Bretteur qui avait été tué le jour précédent ; et pour empêcher le retour de votre Pétitionnaire.

Que les Electeur résidans à *St. Laurent* furent chassés de leurs demeures par ces hommes ; et ceux qui étaient venus des Paroisse voisines préférèrent sans retourner, plutôt que d'avoir recours à la violence, car le sang aurait coulé, avant de pouvoir approcher du Poll.

Que malgré ces événemens et le Protêt de votre Pétitionnaire, l'Officier Rapporteur crut devoir proclamer *A. M. Delisle*, dûment élu.